

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
➤ présents : 31 ➤ contre :
➤ votants : 34 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 19 septembre 2023

Séance du 25 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 25 SEPTEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chavannes/Reyssouze, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Madame Martine CARILLIER.

Monsieur Freddy BEREZYIAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Pascale ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Christian GAULIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Monsieur Christian CATHERIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Pont-de-Vaux – Programme Petites Villes de Demain – Signature de la convention-cadre.

Par délibération en date du 8 mars 2021, le Président a été autorisé à signer la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain.

Pour mémoire, instauré pour six ans, le programme Petites Villes de Demain - PVD - vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques et respectueuses de l'environnement.

La commune de Pont-de-Vaux a exprimé sa volonté d'intégrer le programme PVD et a été retenue, sous réserve que la Communauté de Communes Bresse et Saône soit partie prenante à la convention d'adhésion.

La Communauté de Communes soutient la commune de Pont-de-Vaux, dans la limite de ses compétences et moyens dédiés, en s'attachant à maintenir l'équité entre les 20 communes du territoire.

Il convient désormais d'approuver la convention-cadre jointe en annexe et autoriser le Président à la signer, étant précisé que c'est une signature tripartite, Etat, Commune, Communauté de Communes.

Vu la convention d'adhésion au programme d'adhésion Petites Villes de Demain

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 001-200071371-20230925-25092023_134-DE

Considérant que la commune de Pont-de-Vaux a été retenue dans ce programme,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention-cadre Petites Villes de Demain ainsi que tout document entrant dans ce cadre.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

